

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL

Du 11 NIVOSE, an 5^e de la République française.
(Samedi 31 DÉCEMBRE 1796, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VERAT?)

A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie ses abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du *Vérifique*, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n^o. 42.
Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

Rome, le 2 décembre. (12 frimaire.)

Le gouvernement a fait insérer dans la plupart des feuilles publiques de l'Italie, avec la lettre du général Buonaparte au cardinal Mathei, la réponse suivante du cardinal.

« J'ai mis aux pieds de sa sainteté, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, M. le général, en date du 21 octobre dernier.

» Le souverain pontife, dépositaire sur la terre des maximes dont Jésus-Christ a donné l'exemple à ses fidèles disciples et au monde entier, a toujours cherché les moyens d'entretenir la paix et l'harmonie dans la chrétienté, et il s'est porté de lui-même à tous les sacrifices que la modération la plus entière a pu lui permettre. Lorsque la France, bouleversée par les malheureux évènements qui l'affligent depuis sept ans, a contristé son âme et son cœur, il s'est souvenu qu'il étoit par état le père des chrétiens; et lorsqu'il a vu que des enfans de l'église se plongeient dans les plus affreux égaremens, il a pensé que les voies de douceur étoient les seules qu'il dût employer, espérant qu'il plairait à Dieu de les guérir de leur aveuglement, et de les amener à des maximes justes et raisonnables. C'est par suite de ces principes que sa sainteté, faisant abnégation de tout ce qui est mondain, s'étoit prêtée à des sacrifices bien considérables pour ménager la paix de l'état de l'église avec la France. Les succès de votre armée d'Italie ont aveuglé votre gouvernement qui, par un abus intolérable de prospérités, non content d'avoir tendu la brebis jusqu'au vil, a ensuite voulu la dévorer; et il exigeoit encore que le pape fit le sacrifice de son âme et de celles des peuples, dont l'administration est confiée à ses soins, en exigeant de lui le renversement et la destruction totale des bases qui constituent les principes de la religion chrétienne, de l'évangile, de la morale et de la discipline de l'église.

Sa sainteté, consternée de ces prétentions intolérables, s'est recueillie dans le sein de Dieu pour demander au Seigneur qu'il lui plût de l'éclairer sur ce qu'elle devoit faire dans une si fâcheuse conjuncture. C'est sans doute l'Esprit-saint qui l'a inspirée en la faisant souvenir de l'exemple des martyrs; et après avoir sollicité vainement que le directoire se prêtât à des conditions raisonnables, la cour de Rome a dû se préparer à la guerre; c'est à l'Europe entière à décider qui l'a provoquée. La mort dont vous voudriez nous effrayer, M. le général, commence le bonheur de la vie éternelle des gens de bien; elle est aussi le terme des prospérités apparentes des méchans et le commencement de leur supplice, si les remords déjà ne l'ont commencé.

» Votre armée est formidable, mais vous savez par vous-même, qu'elle n'est pas invincible: nous lui opposerons nos moyens, notre constance, la confiance que donne la bonne cause, et par-dessus tout, l'aide de Dieu, que nous espérons obtenir. Nous savons bien que les incrédules et les philosophes modernes tournent en ridicule les armes spirituelles; mais, s'il plaisoit au Seigneur que l'on fût dans le cas de les déployer, vos phalanges feroient sans doute une funeste expérience de leur efficacité. Je conviens avec vous que la guerre que vous feriez au pape, seroit peu glorieuse pour vous; quant au péril que vous ne croiriez pas y rencontrer, notre confiance en Dieu ne nous permet pas de croire qu'il y en eût d'autre que pour vous et pour les vôtres.

» Maintenant, j'en reviens à l'objet qui fait celui de votre lettre. Vous désirez la paix; nous la souhaitons plus que vous. Accordez-nous des conditions raisonnables, et qui puissent convenir à nos fidèles alliés; et vous trouverez les uns et les autres disposés à y souscrire. De son côté, sa sainteté fera, pour l'obtenir, tous les sacrifices qui ne seront pas contraires à son devoir.

» Nous osons croire, M. le général, qu'en votre particulier, vous inclinez pour les principes que la justice et l'humanité inspirent aux hommes estimables; et je serai toujours enchanté de pouvoir concourir avec vous à l'œuvre salutaire de la paix.

Signé le card. MATHEI.

DANEMARCK.

Extrait d'une lettre de Copenhague, du 10 décembre.

» Ce fut le 5 de ce mois qu'on reçut ici la nouvelle certaine de la mort de l'impératrice de Russie: elle fut apportée par un courier du comte de Bernstorff, notre ministre à Stockholm; la dépêche qui l'annonçoit, portoit en même tems que le nouvel empereur, d'abord après son avènement, avoit confirmé et signé le traité d'al-

liance avec l'Angleterre. Rien ne présageoit jusqu'à présent un changement de système. Les comtes d'Ostermann et de Besborodko restoient non-seulement en place, mais ils avoient été comblés de nouveaux honneurs. Il n'y avoit que le ministre des finances qui avoit reçu sa démission. La suite des événemens fera voir si, en conservant particulièrement la bonne harmonie avec la cour de Berlin, Paul I n'exécutera point les vues qu'on supposoit à l'impératrice sa mère, peu avant sa mort, pour intervenir efficacement au maintien de la balance politique de l'Europe, en prévenant une paix trop préjudiciable à l'Autriche. »

« Le premier gentilhomme comte de Steinbock qui étoit venu ici de la part de la cour de Stockholm, pour annoncer formellement l'accession du roi de Suède au gouvernement de ses états, est reparti le 6 avec le gentilhomme de la chambre, Cøyet, après avoir reçu de notre cour une tabatière d'or enrichie de brillans, et évaluée à 1200 écus. — Les commandeurs Winterfeldt et Vleugel ont été déclarés contre-amiraux : le dernier a été nommé en même tems second député à l'amirauté, à la place de l'amiral Fontenay, qui a obtenu sa retraite avec une pension de 3500 écus. »

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 7 décembre.

Le comte de Dietrichstein est parti d'ici le premier de ce mois, pour se rendre d'abord près de l'archiduc Charles à l'armée, de-là à Basle, et enfin à Paris. Cette route seule suffit pour inférer de son voyage un augure favorable à la paix. Le lendemain, le lieutenant-colonel Caramelli est arrivé, comme courrier, de la part du général d'Alvinzi : il s'est d'abord rendu près de l'empereur, à Presbourg. Rien n'a transpiré de ses dépêches, ni de sa mission ; mais le secret, relativement aux armées, est toujours le symptôme d'une situation des affaires peu agréable. Il est certain que le général d'Alvinzi n'a pas réussi dans ses vues, et que le général Davidovich a été encore moins heureux ; peut-être encore moins habile. Du moins il paroît ne devoir point conserver le commandement. — Notre cabinet a envoyé au comte Girola, son chargé d'affaires à Gènes, qui, à la suite des désagrémens que le parti français lui a fait essuyer, étoit déjà en route pour revenir ici, l'ordre de retourner sur ses pas, pour reprendre de nouveau son poste près du gouvernement génois, dont on sait ici que la très-grande majorité n'a cédé qu'à la dure loi de la nécessité.

A N G L E T E R R E.

Londres, 23 décembre.

Le bruit avoit couru ces jours derniers, que la flotte de Brest étoit sortie, le 16, au nombre de 40 voiles, dont 10 ou 12 vaisseaux de transport, et que l'amiral Colpoys en ayant été informé, s'étoit mis à sa poursuite, et après l'avoir atteint, lui avoit livré combat ; mais tous ces bruits sont aujourd'hui démentis, et l'on sait avec certitude que cette flotte étoit encore, le 19, dans la rade de Brest, quoique prête à mettre à la voile.

Aussi-tôt après la réception des dernières dépêches de l'amiral Colpoys, l'amirauté a donné les ordres les plus précis pour que tous les vaisseaux de ligne qui se trou-

vent à Plymouth et à Falmouth, et qui sont en état de tenir la mer, mettent sur-le-champ à la voile, pour aller renforcer son escadre.

Le vice-amiral, sir Allan-Gardner, et le contre-amiral lord Hugh-Seymour, sont partis lundi dernier, pour Portsmouth, où ils vont joindre la grande flotte commandée par l'amiral Bridport, qui n'attend qu'un vent favorable pour mettre à la voile et se réunir à l'escadre de l'amiral Colpoys.

Le parti ministériel a reçu un échec très sensible dans la décision que vient de prendre la chambre des communes, relativement à l'élection contestée de M. Thelusson. D'après le rapport du comité chargé d'examiner la validité de son élection, il a été convaincu d'avoir employé des moyens de corruption pour se procurer des voix, et son adversaire M. Tierney, a été légitimement élu. En conséquence, hier, le secrétaire de la couronne se présenta à la chambre des communes, avec le procès-verbal d'élection du bourg de Southwarch, et là il lui fut commandé de rayer le nom de Georges Woodford Thelusson, et d'y substituer celui de George Tierney ; celui-ci fut ensuite introduit par M. Martin et M. Dedley North, et après avoir prêté le serment d'usage, et serré la main de l'orateur (président), il fut prendre place dans le banc de l'opposition.

Le 18 de ce mois le roi a fait parvenir aux deux chambres du parlement, un message dans lequel il demandoit à être autorisé à envoyer des secours, en argent, à l'empereur, dans le cas où les négociations de paix deviendroient sans effet. Le lendemain, ce message a été pris en considération par la chambre des communes ; et après quelques débats peu intéressans, et qui n'ont été qu'une répétition de ceux qui avoient eu lieu dans une séance précédente, à l'occasion des sommes avancées à l'empereur sans le consentement du parlement, il fut décidé, à la presque unanimité, de mettre à la disposition des ministres de sa majesté, une somme qui ne pourra excéder 500,000 livres sterling, pour être remise par eux à l'empereur, par parties et à différentes époques, selon qu'ils le jugeront convenable pour l'intérêt de la cause commune.

Extrait d'une lettre écrite par le major-général Gordon-Forbes, commandant des troupes de sa majesté à Saint-Domingue, à M. le secrétaire d'état Dundas, datée du Port-au-Prince, le 9 octobre 1796.

Je ressens une satisfaction extrême en pouvant, aujourd'hui, vous assurer avec confiance, que notre situation à Saint-Domingue est meilleure qu'elle n'a jamais été depuis que les troupes de sa majesté y ont mis le pied.

Les succès qui ont été la suite des mesures judicieuses prises par le major-général Bowyer à Jérémie, et les divisions qui ont éclaté parmi les ennemis dans la partie du Sud, où la presque totalité des blancs a été massacrée, après leur défaite, ont assuré la tranquillité du quartier important de la grande anse.

Le même esprit de discord qui prévaut depuis quelque tems dans la partie du Nord, parmi les français, et les succès que nos troupes ont obtenus sur les frontières espagnoles, ont déterminé les restes de l'armée de Jean François à se joindre à nous, et ils nous ont déjà envoyé un assez grand nombre de prisonniers faits

(3)
Dans plusieurs rencontres qu'ils ont eues avec les républicains.

Le quartier de Saint-Marc et le mole Saint-Nicolas jouissent aussi de la plus parfaite sécurité ; la paroisse de l'Archaye , sur-tout , n'a jamais été dans un état de culture plus florissant , et les nègres n'y ont jamais été ni plus tranquilles ni plus laborieux ; enfin , la confiance y est rétablie , au point que les colons ont déjà importé de la Jamaïque un nombre considérable de nouveaux nègres.

La défaite que l'ennemi a essayée à Jérémie , assure aussi la tranquillité de ce poste important ; d'autant qu'il est certain que Rigaud , qui est à la tête des noirs dans la partie du Sud , s'est entièrement décidé contre Santhonax et la république , et a fait massacrer tous les blancs qui étoient en son pouvoir.

Rapport fait par le major-général Bouyer au major-général Gordon-Forbes , de l'attaque faite par les républicains contre Jérémie et le poste d'Irois , daté de la maison du gouverneur , à Jérémie , le 3 septembre.

Le 11 du mois d'août , les républicains parurent devant le fort Beaumont , et après une canoanade sans effet contre la tour des signaux , ils tentèrent de l'emporter d'assaut ; quatre fois ils revinrent à la charge , et quatre fois ils furent repoussés avec une perte considérable ; leur chef fut tué dans cette entreprise.

Le 12 , le lieutenant Gilman lit une heureuse sortie contre l'ennemi , et le chassa dans les bois , après lui avoir tué sur le champ de bataille 27 blancs et 47 noirs , sans compter ceux que l'on a trouvés depuis dans les bois et sur la route qui conduit aux Cayes , à travers les montagnes ; l'ennemi abandonna dans sa fuite , un canon de deux livres de balles , monté sur son affût , quelques boulets de 4 , et plusieurs fusils.

D'après le rapport des espions et des déserteurs , l'armée ennemie étoit presque entièrement composée de noirs. Les blancs n'étoient pas au delà de deux cents , et presque tous anciens soldats du régiment de Berwick.

Le général Rigaud qui avoit entrepris le siège d'Irois , a également été forcé de le lever le 29 août , après être resté dix-huit jours devant cette place. C'est à la suite de ces revers que la division s'est mise entre les blancs et les noirs , et que Rigaud , qui a une grande influence sur ceux-ci , a fait égorger tous les blancs qui étoient entre ses mains.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg , 4 nivose.

Avant-hier à la nuit tombante , nous fûmes attaqués sur tous les points. Un bruit infernal dans les environs d'Auenheim précéda l'assaut pour attirer nos forces sur ce point , tandis que sur notre droite l'ennemi nous engagea un bateau chargé de combustibles , bombes et obus , la mèche allumée ; personne ne désespéra , chacun se tint à son poste. Les assaillans furent reçus de la bonne façon , et repoussés avec beaucoup de perte. Nos pontonniers s'emparèrent du brûlot , coupèrent la mèche , et le ramenèrent à bord , où ils le déchargèrent. Une grêle de bombes assiégeoit dans l'intervalle notre grand

pont , que nous jugeâmes à propos de retirer au milieu de la nuit.

Une seconde attaque se fit après minuit , et une troisième sur les six heures du matin. Le feu fut plus terrible que jamais. Les assauts furent réitérés sans obtenir plus de succès , et la perte de l'ennemi fut encore très-considérable. Quelques-uns la portent à 1500 , d'autres à 3000 hommes ; on ne peut le savoir au juste : la terre est jonchée de morts , et le prince Charles est encore forcé de retarder le dîner qu'il s'étoit promis de faire à Kehl avec le prince de Condé. On va jusqu'à dire que l'un et l'autre étoient présens à ces trois actions , et même dans leurs batteries ; cependant il est permis d'en douter.

Il nous arrive tous les jours grand nombre de déserteurs , parmi lesquels se trouvoient quatre officiers qui ont dit avoir été déterminés à abandonner leurs drapeaux par la pénurie des subsistances , et les coups de bâton , qui ne sont pas plus épargnés aux officiers qu'aux soldats.

Dijon , 14 frimaire.

Une partie des prisonniers de guerre qui étoient ici , en sont partis ces jours derniers pour être disséminés dans les différentes villes du département. Il nous en reste encore plus de douze cents. Le nombre de ces malheureux ainsi diminué , il sera sans doute plus facile à l'autorité à laquelle ce soin est confié , de venir à leur secours et d'adoucir leurs maux. On ne peut se faire une idée juste de ce qu'ils ont dû souffrir jusqu'à ce moment : il faut avoir été témoins du spectacle hideux de leur misère pour en concevoir toute l'horreur.

La plupart d'entr'eux , absolument nus dans cette saison rigoureuse , gissant sur la paille que jamais on ne renouvelle , ne peuvent , faute de vêtements , aller chercher dans le travail le soulagement qu'y trouvoient à leurs pressans besoins leurs compagnons d'infortune ; les autres dévorés de maladies putrides , s'éteignent à la fleur de l'âge.

L'humanité vient , à la vérité , de leur ouvrir un hospice , et le plus grand nombre de ces malheureux y trouvent enfin des secours ; mais auparavant la mort les moissonnoit presque chaque jour par douzaine. Ceux que la force de leur tempérament a fait résister jusqu'ici au méphytisme du lieu qu'ils habitent et à la faim qui les presse tous , n'ont pour leur nourriture quotidienne que 20 sols en mandats , trois onces de légumes secs , et une livre et demie de pain. On sent combien cette nourriture doit être insuffisante pour des estomacs du Nord. Ce sont des ennemis , disent quelques hommes au cœur dur et révolutionnaire ; non , ce ne sont pas des ennemis , ils ont cessé de l'être au moment où ils ont eu le malheur d'être vaincus.

Renseignemens adressés par dix déportés de Saint-Domingue , à la commission du conseil des cinq-cents , chargée d'examiner leur pétition.

Rochefort , 29 frimaire.

Ce petit mémoire est divisé en 3 parties. La première

re ferme la situation de Saint-Domingue, au tems du départ des déportés.

Gouvernement dictatorial du général Laveaux, et de l'ordonnateur Perroud. Privilège exclusif du commerce qu'ils se sont arrogé. Colons volés par eux. Marchandises de ces malheureux colons, enlevées par ces dictateurs, aux prix qu'ils y vouloient mettre, et repassées en paiement à leurs propriétaires, à un prix beaucoup plus considérable. Le Cap abandonné par ces gouvernans aux horreurs de la famine. Ses habitans accueillis à coups de fusil, lorsqu'ils alloient au port de Paix pour acheter des comestibles.

La seconde partie indique les loix qu'on observe à Saint-Domingue. 1^o. Le décret du 12 octobre 1790. 2^o. Celles de la république qu'on juge à propos d'y faire connoître. 3^o. Les proclamations des commissaires; enfin celles des autorités militaires, dont les volontés sont très-variables. Tout cela doit composer un régime passablement despotique.

La troisième partie, et la plus intéressante pour les déportés, est le sommaire de leur justification. Ils ont conservé à la France toute la partie du Cap jusqu'au fort Dauphin, quoique le général Laveaux l'eût abandonné comme non tenable. Ils ont résisté aux suggestions de l'Espagne et de l'Angleterre, malgré le dénûment absolu de vivres et de munitions. Pour récompense, ils sont jettés sur un vaisseau, depuis long-tems condamné, sans avoir le tems de prendre ni argent ni effets; déportés en France, traînés de prisons en prisons, détenus sans qu'il y ait contre eux ni mandat d'arrêt motivé, ni acte d'accusation, ni information, sous prétexte qu'ils ont, dit-on, pris part à un mouvement qui s'est réduit à l'arrestation momentanée de deux hommes généralement détestés, Laveaux et Perroud.

Les déportés annoncent un mémoire plus détaillé. Mais ils pensent que ce court résumé suffit pour prouver, 1^o. qu'on ne peut plus les détenir, quand même ils auroient pris part à un mouvement révolutionnaire le 30 ventose an 3, puisque la loi de brumaire de l'an 4, abolit toute procédure relative à la révolution. 2^o. Que quand même ils pourroient être jugés, ce ne seroit que par les tribunaux ordinaires, aucun d'eux n'étant militaire. Ce petit mémoire nous a paru sans réplique. Il annonce un arrêté de la municipalité du Cap, qui atteste que le mouvement dont il s'agit avoit été fait par le peuple; conséquemment que c'est ce que, dans notre nouvel idiôme, on peut appeler un mouvement révolutionnaire.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 10.

Labrousse, par motion d'ordre, expose qu'il existe entre les payeurs-généraux et les receveurs-généraux de département, une lutte qu'il importe de faire au plutôt cesser, parce qu'elle entrave le service; il demande que la commission des dépenses chargée de présenter des vues sur les moyens de lever toutes les difficultés, soit tenue de faire son rapport dans trois jours. Adopté.

Le directoire, dans un message, invite le conseil à s'occuper définitivement de la réorganisation de la gendarmerie, et à examiner s'il ne conviendrait pas d'éta-

(4)
bir un supplément de gendarmerie, pour veiller avec plus d'activité au maintien de l'ordre public dans les grandes communes.

Richard annonce que le travail de la commission sera prêt dans deux jours: quant au supplément des forces demandé pour les grandes communes, il pense que cette troupe ne peut avoir de commun avec la gendarmerie que le nom: cette force seroit spécialement consacrée à la sûreté publique dans les villes principales; son organisation doit donc être différente que celle de la gendarmerie, et Richard demande en conséquence que l'on renvoie, quant à cet objet, le message du directoire à la commission chargée de présenter des vues sur les moyens d'activer la police de Paris et des grandes communes. Le renvoi est prononcé.

Sur le rapport de Renaud de l'Orne, le conseil affecte à l'école centrale du département de l'Indre, la maison de la ci-devant congrégation de Châteauroux.

Villers, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur la libre circulation des grains; il démontre que les entraves qui y ont été apportées jusqu'ici, ont seules occasionné le renchérissement du bled, et fait naître la disette, dont nous avons éprouvé les horreurs. Il importe donc de lever tous les obstacles, de maintenir la libre circulation, premier principe de l'abondance et de la baisse du prix des grains, mais toutefois de ménager sagement nos ressources.

Le rapporteur présente en conséquence deux projets de résolution qui ont pour but, le premier de déclarer libre la circulation des grains dans l'intérieur de la république, le second de maintenir la défense de l'exportation au dehors.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement de ces projets.

Boyer fait adopter un projet de résolution qui modifie la loi du 19 thermidor, relative aux exportations.

Un membre, au nom de la commission des dépenses, fait un rapport sur la contribution personnelle et somptuaire de l'an V. Impression et ajournement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 10.

Le conseil approuve une résolution qui fixe à Nancy l'administration centrale du département de la Meurthe.

Avis essentiel.

L'ordre établi dans les bureaux de distribution de ce journal ne permet pas d'envoyer des numéros au-delà du jour fixé pour la fin de l'abonnement. Les personnes qui seroient fâchées d'éprouver une interruption, sont donc priées de jeter les yeux sur l'enveloppe qui couvre leur feuille; elles y verront toujours l'époque fixe de leur abonnement. Il seroit à désirer que chaque abonné qui est dans l'intention de continuer à recevoir le *Véridique*, écrivent au moins quinze jours d'avance: ainsi, ceux dont l'abonnement finit le trente du mois, doivent écrire le 15, et ceux dont l'abonnement finit le 15, doivent écrire le 1^{er}. Ce moyen est le seul propre à prévenir toute espèce de retard, et nous pouvons garantir à ceux qui l'emploieront, la plus grande exactitude et la plus grande régularité dans le service.

J. H. A. POUJADE-L.